

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, je ne m'étendrai guère sur les arguments juridiques si aptement présentés par le député de York-Sud (M. Lewis) et le député du Yukon (M. Nielsen) car à mon avis cet aspect du débat a été amplement traité et aucun député ministériel n'a encore réfuté ces arguments. Il se peut bien que nous obtenions encore une réponse, et j'attends anxieusement de voir si nous l'aurons. Mais je tiens à dire qu'en tant que profane, peu au courant du droit, je trouve étrange que le ministre, au cours de son discours de 30 minutes, n'ait pas dit un seul mot de l'objet des amendements dont nous sommes saisis.

J'ai écouté avec toute l'attention possible les observations du ministre, dont je reprendrai certaines. Je ne dirai des aspects juridiques de la question que précisément ce qu'en a dit ce matin M. Bain dans sa colonne du *Globe and Mail*, dont voici un extrait:

Et le fait était et demeure que c'est bien le Parlement, et non le gouvernement, qui légifère et qu'aucune loi n'existe tant que le Parlement ne l'a pas adoptée, ou ne cesse d'exister tant que le Parlement ne l'a pas abrogée.

Le ministre dit qu'à son avis, ainsi que de l'avis du gouvernement, le bill C-244 est tout à l'avantage des agriculteurs. Mais les associations agricoles ne sont pas de cet avis, et l'on dit à maintes reprises. Elles ont présenté des mémoires; elles ont posé des questions; elles ont imploré; elles ont eu des entretiens avec le ministre et avec ses hauts fonctionnaires. Les gouvernements des trois provinces des Prairies ne sont pas non plus de cet avis, pas plus que ne le sont les députés de l'opposition. Enfin—et c'est là le plus important, monsieur l'Orateur—les agriculteurs eux-mêmes ne sont pas de cet avis.

J'ai passé beaucoup de temps, cet été, à rendre visite aux agriculteurs pour leur demander leur avis. J'ai même rendu visite à des agriculteurs de la circonscription du ministre. Il n'y en a pas un qui m'ait dit que selon lui, le bill C-244 était satisfaisant. Pas un qui m'ait dit qu'il était prêt à accepter un projet de loi comme celui-ci afin de toucher, cette année, un montant à l'acre. J'ignore ce que le ministre pense des vues de ses électeurs, monsieur l'Orateur, mais les cultivateurs de ma circonscription m'ont clairement fait comprendre comment ils voient les choses. J'estime avoir été chargé par les producteurs de céréales de Regina-Lake Centre de livrer une guerre à outrance à ce projet de loi et il me semble qu'il est de mon devoir de tenir compte des vues des producteurs de céréales de Regina-Lake Centre et qu'en fait il est non seulement de mon devoir, mais tout simplement de bon ton que je tienne compte des vues de chacune des associations de producteurs de céréales de l'Ouest.

Libre au ministre de méconnaître le syndicat du blé de l'Alberta, le syndicat du blé de la Saskatchewan, le syndicat du blé du Manitoba, l'United Grain Growers, le Syndicat national des cultivateurs, la Fédération canadienne de l'agriculture et les fédérations de l'agriculture des trois provinces des Prairies. Mais, moi, je n'entends pas agir ainsi et aucun député consciencieux de ce côté-ci de la Chambre ne songe à agir de la sorte. Ce n'est pas souvent que les cultivateurs et leurs organismes s'entendent totalement sur une question donnée. Sauf erreur, il y a belle lurette qu'ils ont été aussi unanimes.

On se demande parfois si le ministre a lu ou même écouté le mémoire que lui a lu la Fédération canadienne des agriculteurs. Personne n'oserait accuser la FCA d'être un groupe de radicaux aux paroles incohérentes et aux yeux hagards; d'être un groupe de gens irresponsables voués à faire de l'obstruction. La Fédération a résumé la

question carrément et en très peu de mots, en une seule phrase, dans son mémoire présenté au gouvernement le 7 mai. Dans sa recommandation n° 2, la Fédération déclare:

Mis à part les paiements transitoires, le bill n'est pas acceptable sous sa forme actuelle.

C'est ce que pensent toutes les autres organisations agricoles que j'ai mentionnées. La livraison du 21 septembre du *Free Press* de Winnipeg rapporte les paroles de M. Uskiw, ministre de l'Agriculture du Manitoba. Je cite:

... Le plan de M. Lang ne s'occupe pas de la crise des revenus agricoles actuelle, mais crée un fonds qui pourrait être utile d'ici 1980.

J'insiste sur ces mots: «pourrait être utile d'ici 1980».

Bien que le programme verserait 100 millions aux cultivateurs des Prairies pour cette année seulement, a-t-il déclaré, le gouvernement a retenu près de 90 millions prévus par la loi sur les réserves provisoires de blé, si bien qu'on n'y gagnerait guère au change.

Le plan de M. Lang ne tient aucunement compte de l'augmentation des frais de production, a-t-il poursuivi, et accentue en fait la pénurie d'argent puisqu'il retient des sommes qui devraient normalement être versées aux cultivateurs.

«C'est un peu comme si on demandait à quelqu'un d'ouvrir un compte d'épargne alors que son compte courant est déficitaire.»

J'avais espéré que le ministre nous proposerait aujourd'hui d'améliorer quelque peu le projet de loi, qu'il dirait que des versements aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé seraient faits du moins au regard des 12 mois de l'année-récolte précédente, que le gouvernement était encore disposé à faire adopter le reste du projet de loi, mais qu'il était prêt à y apporter quelques modifications. Dans ce cas, la Chambre aurait pu s'attaquer au projet de loi avec célérité. Toutefois, monsieur l'Orateur, le ministre reste toujours entêté et intransigeant. Il n'écouterait pas les gens que, selon lui, le bill est censé aider. Mais ce sont ces gens mêmes qui lui disent, à lui et à toute la Chambre, que le bill est mauvais et inacceptable. On ne saurait être plus clair, mais le ministre n'entendra pas raison.

Croit-il vraiment que nous allons rester ici et accepter passivement ce qu'il dit être profitable mais que les producteurs de céréales de l'Ouest et toutes les associations agricoles considèrent comme nuisible? Espère-t-il nous voir déroger à nos responsabilités de députés? Si oui, il s'expose à une déception. Le seul argument majeur, on pourrait même dire le clou du discours du ministre, c'est la menace que le gouvernement devra retirer le bill, à moins que cette formule globale ne soit adoptée en un temps raisonnable. Il verserait alors les paiements aux termes de la loi sur les réserves provisoires de blé, laisserait les choses en plan et blâmerait les députés de l'opposition qui ont empêché les cultivateurs de toucher les paiements prévus.

Au cas où le ministre ne l'aurait pas entendu dire, je tiens à signaler qu'en mai et juin derniers, ainsi qu'en d'autres temps au cours de l'été, un certain nombre de députés libéraux lançaient déjà le refrain; ils disaient que les partis d'opposition retardaient la marche du bill, faisaient de l'obstruction systématique. Pour être juste, je devrais dire que le ministre lui-même l'a répété. Si le ministre a raison et si les gens des Prairies le croient, alors la conduite des ministériels en Alberta et en Saskatchewan, à certains moments en juin et en août, est assez étrange. Je dis qu'ils ont insulté l'intelligence des cultivateurs des Prairies, parce qu'ils pensent comme nous, et nous ne souffrirons pas de chantage ou de bousculade pour nous faire adopter cette mesure qui, selon le ministre, est avantageuse.